

25^e anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant

Message de Dédé Ahoéfa Ekoué, ministre de l'Action Sociale,
de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation

Lomé, le 20 novembre 2014

Mesdames et Messieurs,
Chers enfants.

20 novembre 1989, 20 novembre 2014, il y a de cela 25 ans jour pour jour qu'à travers sa résolution 44/25, l'Organisation des Nations Unies faisait adopter la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE).

Depuis la ratification, le 1er août 1990 de cet instrument par notre pays, le gouvernement, n'a cessé d'œuvrer résolument, avec l'appui de ses partenaires et des organisations de la société civile à une mise en œuvre progressive mais résolue de cette convention sur le plan national.

En conformité avec les engagements pris aux termes de la ratification de ce texte, le 1er août 1990 suivi de la ratification quelques années plus tard de ses protocoles additionnels, un grand chantier de réformes a été ouvert avec des réalisations aussi bien en matière juridique et institutionnelle qu'en matière de prise en charge des enfants.

Voilà pourquoi, dans le cadre de la célébration du 25^{ème} anniversaire de cet important instrument juridique, il s'avère indispensable de porter un regard sur les progrès réalisés, les grands défis qui restent à relever et les perspectives pour bâtir un environnement de plus en plus favorable au mieux-être des enfants en général et de ceux de notre pays en particulier.

Au titre des progrès, il importe de relever les avancées notables suivantes :
Aujourd'hui avec le code de l'enfant, le Togo dispose d'un document unique et arrimé aux textes internationaux en matière de protection de l'enfant et à l'avant-garde des pratiques pour la protection des droits de l'enfant, que ce soit l'enfant victime ou en situation de risque, ou auteur d'infraction. Par exemple, le code de l'enfant du Togo sanctionne les châtiments corporels, faisant du Togo l'un des six pays africains et l'un des trois pays de l'Afrique de l'ouest et du centre à interdire les châtiments corporels des enfants dans tous les cadres, y compris au foyer ;
Il faut noter que dans le dispositif juridique aussi, nos textes interdisent et sanctionnent les mutilations génitales féminines, le mariage précoce, le harcèlement et le viol des enfants.

La prise en compte de l'enfant dans les domaines prioritaires de la SCAPE est un gage de son financement durable au niveau national et international.

La facilitation de l'accès des enfants aux services sociaux de base tels que la santé et l'éducation, d'alimentation grâce à des politiques sectorielle sensibles à l'enfance et particulièrement aux enfants vulnérables. A cet effet, l'on peut se féliciter, par exemple de l'amélioration des taux de scolarisation. Par exemple au niveau du primaire, le taux d'achèvement à l'enseignement primaire est passé à 83% avec en plus l'atteinte de la quasi parité garçons filles. A cet effet, l'on peut noter hormis la suppression des frais de scolarité et l'accroissement du nombre d'écoles et de classe, l'extension progressive des cantines scolaires permet d'améliorer sensiblement les performances des enfants et d'encourager l'éducation des filles tout en soutenant la génération de revenus au niveau local.

Au niveau de services sociaux, des appuis divers sont apportés pour soutenir les enfants vulnérables ainsi que les enfants vivants avec un handicap. Le projet Rentrée Solidaire, le Projet Noël solidaire, les subventions aux orphelinats et aux centres d'éducation pour les enfants vivants avec un handicap tels que l'Envol contribuent à la prise en compte des besoins de l'enfance vulnérable. Il est important aussi de noter le projet pilote de transfert monétaire développé dans les régions de la Kara et des Savanes pour 25 000 mères d'enfants âgés de 0 à 24 mois et de femmes enceintes. Ce projet contribue au renforcement des capacités des parents bénéficiaires à mieux assurer la protection de leurs enfants filles et garçons.

Au titre des mesures communautaires, le gouvernement, les acteurs de la société civile ainsi que nos partenaires travaillent continuellement à la sensibilisation de tous les acteurs aux droits des enfants. L'une des initiatives communautaires est la mobilisation des chefs traditionnels et religieux pour l'élimination des pratiques traditionnelles et religieuses dangereuses pour les enfants. Cette initiative communautaire a abouti à une déclaration solennelle, dite « déclaration de Notsé », signée en 2013 par les chefs traditionnels et religieux pour une meilleure prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans nos pratiques culturelles et traditionnelles. Grace à cette déclaration, les chefs religieux se sont engagés à réduire le temps de séjour des enfants dans les couvents et à n' enrôler les enfants dans le couvents que pendant les périodes des vacances scolaires pour leur faciliter la scolarisation. Cette pratique optimale est innovante et, à ce titre, elle a fait l'objet de visite d'échanges avec d'autres pays de la sous région. Le Gouvernement salue l'engagement de chefs traditionnels et religieux et les exhorte à redoubler d'efforts pour l'intensification de la mise en œuvre de la déclaration de Notsé.

Au plan institutionnel, la recherche constante de réponses appropriées aux besoins des enfants victimes de violation de leurs droits a incité le gouvernement et ses partenaires à la mise en place d'un système national intégré de protection de l'enfant incluant les services du téléphone vert « ALLO 1011 » et le centre de prise en charge d'urgence dénommé Centre de Référence, d'Orientation et de Prise en charge des Enfants en Situation Difficile (CROPESDI). Ainsi entre 2009 et 2013, 847,530 appels ont été enregistrés et 3960 cas de dénonciations qui ont permis de prendre en charge 7345 enfants.

Dans l'optique d'assurer une meilleure prise en charge juridique des enfants, des juges pour enfants ont été nommés dans chaque chef lieu de région portant leur

nombre de un jusqu'en 2013 à 6 en 2014.

La participation de l'enfant a connu une grande avancée par la mise en place et le renforcement des capacités du Conseil Consultatif National des Enfants (CCNE) et ses démembrements dans toutes les régions du pays. Les enfants membres de cette organisation se distinguent chaque jour dans la défense de leurs droits et ceux de leurs pairs. Cette capacité leur a valu de remporter le premier prix ouest Africain des initiatives de protection de l'enfant dans une compétition organisée par les nations unies.

Pour une planification efficiente des actions, le gouvernement et l'ensemble des acteurs travaillent à une amélioration de la disponibilité des données sur les enfants.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité au Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, pour son fort engagement pour le bien être des enfants, qui a permis d'accélérer les progrès dans le domaine de la promotion de l'enfance.

Il est important aussi de noter que ces avancées sont le fruit de contributions de tous les acteurs nationaux et internationaux qui œuvrent en faveur de l'enfant. C'est pourquoi je voudrais ici saisir l'occasion pour exprimer ma profonde gratitude à tous les parents qui s'investissent pour le bien être des enfants. Mes remerciements vont aussi aux autorités administratives et judiciaires, aux responsables communautaires, aux forces de sécurité et de l'ordre, et aux organisations de la société civile, aux médias aux hommes, aux femmes et jeunes et enfants, qui font de la protection et de la promotion des enfants, leur priorité. Je tiens à exprimer la vive reconnaissance du gouvernement à tous les partenaires au développement notamment, le Système des Nations Unies surtout l'UNICEF, Plan Togo, la Banque Mondiale, les organisations de coopération bilatérale et internationale qui œuvrent aux côtés du Gouvernement en vue de la réalisation des droits de l'enfant.

Pendant que nous célébrons nos avancées en matière de protection et de promotion des enfants, nous ne devons pas perdre de vue que nous avons des défis persistants à relever dans ce domaine, dont les plus importants sont les violences physiques et sexuelles, la traite et le travail des enfants.

- Mesdames et Messieurs,
- Chers compatriotes

Relever ces défis nécessite l'action de tous les acteurs. Nous devons continuer à travailler sur la traite des enfants mais il est urgent que nous intensifions les actions contre les violences physiques et sexuelles à l'encontre et le travail des enfants.

Je voudrais donc saisir l'occasion de cette journée anniversaire de la convention des droits des enfants pour appeler tous les acteurs et principalement les parents, les familles, les structures de protection et de promotion des droits de l'enfant, et la communauté tout entière, à s'investir de manière accrue dans la responsabilité qui leur incombe dans la protection et la promotion des droits des enfants. Je les remercie d'avancer pour les efforts additionnels qu'ils feront aux côtés du Gouvernement et de ses partenaires afin d'offrir à tous nos enfants un

environnement plus propice à la réalisation de leurs droits et à leur épanouissement.

Aussi voudrais-je, dans le cadre de la célébration de cet anniversaire, vous inviter tous à se joindre au gouvernement et ses partenaires pour la réalisation des actions prévues à cet effet. Entre autres activités, il est prévu, en plus du forum sur l'adoption des enfants qui se tient actuellement à Agora Senghor :

- un séminaire sur le bilan de toutes les interventions réalisées depuis la ratification de la CDE par notre pays,
- des activités de sensibilisation sur la convention, le code de l'enfant et les meilleures pratiques de protection des enfants,
- des remises de dons aux enfants vulnérables

Le gouvernement encourage et remercie d'avance tous les acteurs qui organiseront des actions pour célébrer ce 25^e anniversaire de la Convention des droits des enfants. .

Et maintenant Chers enfants,

Je vous encourage à accomplir vos devoirs en respectant vos parents, vos supérieurs et les personnes âgées en toute circonstance, respecter les autres enfants et en agissant en bon citoyen.

Chers enfants, nous sommes convaincus qu'avec toutes les capacités dont vous disposez, par votre propre engagement, avec l'appui de toute la communauté mobilisée autour de vous et le soutien de l'Etat vous deviendrez des adultes épanouis, compétents, responsables, capables de prendre la relève de la gestion de notre pays.

Ensemble, protégeons nos enfants pour leur offrir toutes les chances de se développer et de s'épanouir harmonieusement car l'avenir de notre pays en dépend.